

Communication aux parents

Rouyn-Noranda, le 9 avril 2021

Nouvelles mesures sanitaires mises en place à compter du lundi 12 avril 2021

Chers parents,

À la suite de la récente augmentation des cas de COVID-19 et de la présence de variants sur le territoire, le gouvernement du Québec a mis en place de nouvelles mesures dans le but d'éviter des éclosions dans les établissements d'enseignement. Voici la liste des nouvelles mesures qui seront appliquées dans les écoles du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda dès le lundi 12 avril 2021.

Écoles primaires

- Pour tous les élèves du primaire, à l'exception de ceux au préscolaire, le port du masque de procédure est obligatoire. Cette mesure s'applique dans les locaux de classe, lors des déplacements, dans les aires communes et dans le transport scolaire.
- Les élèves recevront quotidiennement deux masques de procédure. L'un servira pour l'après-midi, en incluant le retour en autobus, et l'autre sera en prévision de l'embarquement et du déplacement en autobus des élèves ainsi que leur entrée sur le terrain de l'école pour le lendemain ou pour la prochaine journée d'école prévue au calendrier scolaire.

Écoles secondaires

- Il n'y a pas de mesures additionnelles ou différentes annoncées pour les élèves du secondaire. Par conséquent, les élèves en 3^e, 4^e et 5^e année du secondaire continueront d'être présents en classe à temps plein, soit de façon quotidienne¹.

1. Une erreur à ce sujet s'était glissée sur le site Web Quebec.ca, mais elle a été corrigée au cours de la matinée du vendredi 9 avril 2021. En effet, les élèves en 3^e, 4^e et 5^e année du secondaire continueront bel et bien d'être présents en classe à temps plein.